

**VILLE  
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du vendredi 20 mars 2026****Délibération n° DEL 2026 0004**

L'an deux mille vingt six, le vingt mars à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
lundi 16 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
24/03/2026

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Enzo CHARITAT, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Quentin PETIT, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur François CHATAING, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloe ALIBERT, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Naziha BOUACHMIR, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Madame Saloua EL AAZZOZI

**Secrétaire de séance** : Claire MICHEL-MAZIERE

La séance a été levée à : 20H45

Rédacteur : Sandra FLANDIN Administration Générale

**Objet** : Ville du Puy-en-Velay : élection des adjoints

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Par délibération du 20 mars 2026 et conformément aux articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, le Conseil municipal a fixé le nombre d'adjoints à 8.

Vu les articles L 2122-4 et L2122-7-2 du CGCT, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter un nombre de conseillers municipaux égal à celui des adjoints à élire déterminé par le Conseil municipal. La présentation de listes incomplètes n'est pas admise.

Chaque liste doit impérativement être composée alternativement de candidats de chaque sexe. Toute liste d'adjoints non paritaire est illégale.

Délibération n° DEL\_2026\_0004 du vendredi 20 mars 2026

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Maire constitue le bureau de vote en invitant à siéger avec lui deux assesseurs :

- Madame Chloé ALIBERT,
- Monsieur Fabien SURREL.

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| Liste des candidats | Liste 1 : « Bon cap, énergies nouvelles » |
|---------------------|---|
| Nombre de votants   | 33  |
| Bulletins blancs    | 6   |
| Bulletins nuls      | 0   |
| Suffrages exprimés  | 27  |

Sont donc élus pour siéger en qualité d'adjoints :

- Madame Caroline BARRE,
- Monsieur Jean-François EXBRAYAT,
- Madame Emmanuelle VIALANEIX,
- Monsieur Philippe RIBEYRE,
- Madame Brigitte FROMAGET,
- Monsieur Jacky ROME,
- Madame Marlène LASHERME,
- Monsieur Joris RIVORY.

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de procéder au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, pour l'élection de 8 adjoints conformément au procès-verbal joint en annexe :

| Liste des candidats | Liste 1 :« Bon cap, énergies nouvelles » |
|---------------------|--|
| Nombre de votants   | 33                                       |
| Bulletins blancs    | 6  |
| Bulletins nuls      | 0  |
| Suffrages exprimés  | 27                                       |

Sont donc élus pour siéger en qualité d'adjoints :

- Madame Caroline BARRE,
- Monsieur Jean-François EXBRAYAT,

- Madame Emmanuelle VIALANEIX,
- Monsieur Philippe RIBEYRE,
- Madame Brigitte FROMAGET,
- Monsieur Jacky ROME,
- Madame Marlène LASHERME,
- Monsieur Joris RIVORY.

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Abstention : 6**

Signé le 20 mars 2026,  
Le Secrétaire de séance,  
MICHEL-MAZIERE Claire,

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 20  
mars 2026